



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 28 novembre 2017

– 10^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président et commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
 - Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de parents (primaire)
Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents
 - M. Jocelyn Pauzé, commissaire coopté
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe
 - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l’organisation scolaire
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l’efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d’unité, unité 1
Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d’unité, unité 2
 - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d’unité, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d’unité, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d’unité, unité 5
 - M. Marc Prescott, directeur du Service de l’organisation scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services éducatifs
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences

- MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle et directeur par intérim du Service du secrétariat général
- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- M. Roger Lalonde, coordonnateur du Bureau des approvisionnements
- Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
Aichatou Salifou, coordonnatrice de l'Audit interne
Sophie Archambault, réviseuse linguistique

Un huis clos est décrété de 14 h 05 à 14 h 50, pour l'étude du point 30 (A-34-2925) et de 15 h à 15 h 10, pour l'étude du point 5 b).

La présidente quitte la séance durant les discussions sur le rapport A-33-1120 (point 29).

Le commissaire Kenneth George quitte la séance après le premier huis clos.

Mot de la présidente

La présidente tient à remercier M. René Morales d'avoir accepté d'assumer la gestion du Service du secrétariat général à compter du mois de novembre 2017 ainsi que M^{ce} Geneviève Laurin d'avoir accepté d'être la prochaine secrétaire générale, à partir du mois de janvier 2018.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants :

DG-01-354 Direction générale – nomination à un poste de coordination
– Bureau de la comptabilité et du traitement de la paie

DG-02-392	Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école La Petite-Patrie – année 2017-2018
DG-02-396	Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Des Nations – année 2017-2018
A-31-3328	Service des ressources financières – école Sainte-Catherine-de-Sienne – démolition et décontamination – appel d'offres 25-2472D – attribution d'un contrat de gré à gré
A-33-1114	Service des ressources matérielles – reprise de locaux pour le Centre Saint-Louis au 4273, rue Drolet (bâtiment 222)
A-33-1115	Service des ressources matérielles – approbation des conditions établies dans le cadre de la délocalisation temporaire du CPE le Petit cheval – immeuble excédentaire sis au 8000, 8 ^e Avenue (imm. n ^o 139L)
A-33-1117	Service des ressources matérielles – école La Petite-Patrie, pavillon Saint-Jean-de-la-Croix – travaux supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble
A-33-1119	Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-de-Grâce annexe – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de réfection de la cour et gestion des sols
A-33-1120	Service des ressources matérielles – Le 2950 rue Jarry Est – travaux de démolition du bâtiment – contrat de gré à gré
A-34-2925	Service du secrétariat général – débat sur la gratuité scolaire – action concertée des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal
A-34-2905	Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017
A-34-2906	Bureau des commissaires – annulation d'une résolution du comité exécutif concernant le remboursement d'une dépense de fonction
A-34-2907	Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017
A-34-2908	Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017

- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Francisation au ministère de l’Immigration
 - b) Délocalisation du centre administratif
- retirer les articles suivants :

DG-01-353	Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – participation au projet d’implantation d’un centre régional de recherche et de formation en Environnement avec simulateurs patients pour l’apprentissage
A-31-3328	Service des ressources financières – école Sainte-Catherine-de-Sienne – démolition et décontamination – appel d’offres 25-2472D – attribution d’un contrat de gré à gré

L’ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Francisation au ministère de l’Immigration
 - b) Délocalisation du centre administratif
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan d’engagement vers la réussite
 - b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l’air
 - d) Capacité d’accueil
Tableau d’avancement des projets d’agrandissement
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire

g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018

- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-01-351 Direction générale – autorisation – vacances du directeur général du 23 avril au 4 mai 2018
- 8- DG-01-352 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour les mois de juillet, d’août, de septembre et d’octobre 2017
- * 9- DG-01-354 Direction générale – nomination à un poste de coordination – Bureau de la comptabilité et du traitement de la paie
- * 10- DG-02-390 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l’École des métiers du meuble de Montréal – année 2017-2018
- * 11- DG-02-391 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018
- * 12- DG-02-392 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l’école La Petite-Patrie – année 2017-2018
- * 13- DG-02-393 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018
- * 14- DG-02-394 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018
- * 15- DG-02-395 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018

- * 16- DG-02-396 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Des Nations – année 2017-2018

- 17- A-29-1846 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel et personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification aux plans de l'effectif 2017-2018

- * 18- A-29-1848 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – choix de limite CNESST 2017

- 19- A-31-3298-A Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour le projet de construction de la nouvelle école Irénée-Lussier – appel d'offres 24-486P2 – attribution d'un contrat de gré à gré – *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) article 13, par. 4*

- 20- A-31-3299-A Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour la construction d'un garage et de serres pour l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM) – appel d'offres 24-487P1 – attribution d'un contrat

- 21- A-31-3304 Service des ressources financières – école Louis-Riel – remplacement du système d'alarme-intrusion – appel d'offres 25-2465P – attribution d'un contrat

- 22- A-31-3309 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de verre en feuille – appel d'offres 15-249P – attribution d'un contrat

- 23- A-31-3320 Service des ressources financières – services professionnels d'une firme de génie pour la construction d'un garage et de serres pour l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM) – appel d'offres 24-487P2 – attribution d'un contrat

- * 24- A-33-1114 Service des ressources matérielles – reprise de locaux pour le Centre Saint-Louis au 4273, rue Drolet (bâtiment 222)

- * 25- A-33-1115 Service des ressources matérielles – approbation des conditions établies dans le cadre de la délocalisation temporaire du CPE le Petit cheval – immeuble excédentaire sis au 8000, 8^e Avenue (imm. n^o 139L)

- 26- A-33-1116 Service des ressources matérielles – approbation des dispositions des baux relatifs à trois locations de moins d’un an dans différents immeubles de la CSDM
- 27- A-33-1117 Service des ressources matérielles – école La Petite-Patrie, pavillon Saint-Jean-de-la-Croix – travaux supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation de l’immeuble
- 28- A-33-1119 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-de-Grâce annexe – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de réfection de la cour et de gestion des sols
- 29- A-33-1120 Service des ressources matérielles – Le 2950 rue Jarry Est – travaux de démolition du bâtiment – contrat de gré à gré
- 30- A-34-2925 Service du secrétariat général – action collective sur les frais facturés aux parents – débat sur la gratuité scolaire – action concertée des cinq commissions scolaires de l’île de Montréal
- 31- A-34-2893 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017
- 32- A-34-2894 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017
- 33- A-34-2895 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017
- 34- A-34-2905 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017
- 35- A-34-2906 Bureau des commissaires – annulation d’une résolution du comité exécutif concernant le remboursement d’une dépense de fonction
- 36- A-34-2907 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017
- 37- A-34-2908 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017
- 38- Information
- 39- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 novembre 2017.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017

À ce point, il n'y a aucune question, ni aucun commentaire.

4. Affaires nouvelles :

- a) Francisation au ministère de l'Immigration

Dans le contexte du dépôt du rapport du Vérificateur général du Québec sur la francisation au sein du ministère de l'Immigration, la présidente demande qu'un état de situation de la francisation des immigrants dans les centres d'éducation des adultes de la CSDM soit déposé en information à une prochaine séance du Conseil des commissaires. Elle précise qu'elle souhaite que la concomitance soit incluse dans cet état de situation.

- b) Délocalisation du centre administratif

La question de la délocalisation du centre administratif de la CSDM est traitée à huis clos.

5. Dossiers récurrents :

- a) Plan d'engagement vers la réussite

M. Claude Daviau fait le bilan de la journée pédagogique institutionnelle sur l'inclusion.

- b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) suivent la situation financière de la CSDM de près.

- c) Qualité de l'air

M. Jean Ouimet fait état de la rencontre du comité de vigie, tenue le 27 novembre.

Par ailleurs, en ce qui a trait à la question de l'entretien ménager, M. Ouimet signale que lorsqu'un bâtiment scolaire est agrandi, il n'y a pas d'ajout de financement pour son entretien ménager. Il ajoute que cette question doit faire l'objet de représentations.

- d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

Les commissaires et les administrateurs discutent des données fournies dans le tableau d'avancement des projets d'agrandissement, notamment au regard de l'arrivée attendue de réfugiée d'ici le printemps. La présidente précise que pour ce qui est de l'école Christ-Roi, les négociations se poursuivent avec la Commission scolaire English-Montréal.

- e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

- f) Offre alimentaire

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Rubrique des commissaires-parents

- a) Calcul de la population scolaire

La commissaire-parent Julie Wagner souligne que le soir même, une résolution sera présentée au Comité de parents pour demander que les prévisions relatives à l'immigration soient prises en compte dans le calcul de la population scolaire. Elle indique que si la proposition est adoptée, elle sera déposée en point d'information à la prochaine séance du Conseil des commissaires.

7. Direction générale – autorisation – vacances du directeur général du 23 avril au 4 mai 2018

Document déposé : Rapport DG-01-351 en date du 16 novembre 2017
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le règlement R2011-1 concernant la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs et de certaines fonctions du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'article 4.9.3, qui concerne l'autorisation des vacances du directeur général;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER les vacances de M. Robert Gendron du 23 avril au 4 mai 2018.

8. Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour les mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre 2017

Document déposé : Rapport DG-01-352 en date du 16 novembre 2017
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général pour les mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du directeur général pour les mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

*9. Direction générale – nomination à un poste de coordination – Bureau de la comptabilité et du traitement de la paie

Document déposé : Rapport DG-01-354 en date du 27 novembre 2017
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *10. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'École des métiers du meuble de Montréal – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-390 en date du 22 novembre 2017
de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *11. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-391 en date du 17 novembre 2017
de M. Louis Bienvenue concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *12. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école La Petite-Patrie – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-392 en date du 27 novembre 2017
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *13. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-393 en date du 20 novembre 2017
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *14. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-394 en date du 20 novembre 2017
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *15. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-395 en date du 22 novembre 2017
de Mme Francyne Fleury concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *16. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Des Nations – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-396 en date du 28 novembre 2017
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

17. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel et personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification aux plans de l'effectif 2017-2018

Document déposé : Rapport A-29-1846 en date du 15 novembre 2017
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins grandissants d'accompagnement pour les élèves de l'école Marc-Favreau;

CONSIDÉRANT le besoin d'accompagnement pour les élèves dans la classe de préscolaire 4 ans à temps plein de l'école Saint-Noël-Chabanel;

CONSIDÉRANT le besoin de soutien pour les élèves des classes TSA de l'école Lambert-Closse;

CONSIDÉRANT les besoins des élèves en difficulté d'adaptation de l'école Barthélemy-Vimont;

CONSIDÉRANT que le service de bibliothèque est essentiel pour les élèves à l'école Louise-Trichet;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que les écoles possèdent les fonds nécessaires au fonds 1, au fonds 5 ou au fonds 8 pour financer les nouveaux postes créés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 20 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Marc-Favreau et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-163-8-23140-160;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Noël-Chabanel et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-036-1-23140-160;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Lambert-Closse et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-115-1-23140-160;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 20 %, de technicien en documentation à l'école Louise-Trichet et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-252-5-22110-167;
- 5° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 40 %, de psychoéducateur à l'école Barthélemy-Vimont et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-128-1-23141-140;
- 6° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel professionnel syndiqué (résolution 8 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017);
- 7° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

- *18. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – choix de limite par réclamation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) – année 2018

Document déposé : Rapport A-29-1848 (version corrigée)
en date du 28 novembre 2017
de Mme Geneviève Audy concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

19. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour le projet de construction de la nouvelle école Irénée-Lussier – appel d'offres 24-486P2 – attribution d'un contrat de gré à gré – Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) article 13, par. 4

Document déposé : Rapport A-31-3298-A en date du 20 novembre 2017
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la résolution 13 de la séance du comité exécutif du 31 octobre 2017 attribuait un contrat à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bouthillette Parizeau inc. / GHD Consultants Ltée / SDK et associés inc.*, conformément au *Règlement sur les contrats de certains services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de croire que des firmes aient été lésées par l'inscription du projet dans la catégorie « avis de qualification de prestataires de services » plutôt que dans celle « avis d'appel d'offres » sur SEAO;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements a démontré en vertu de l'article 13 par. 4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* que, compte tenu de l'objet du contrat et dans le respect des principes énoncés à l'article 2, un nouvel appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que les autres informations contenues dans le rapport A-31-3298 (version corrigée) demeurent inchangées;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré d'une valeur totale estimée à 1 530 309 \$ plus taxes en honoraires à *Bouthillette Parizeau inc. / GHD Consultants Ltée / SDK et associés inc.*, pour des services professionnels en ingénierie pour le projet de construction de la nouvelle école Irénée-Lussier selon les dispositions de l'article 13 par. 4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* et d'en faire la publication sur SEAO;

- 2° de DEMANDER au Service du secrétariat général de produire l'annexe 2 - Fiche d'autorisation du dirigeant d'organisme (*Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics LCOP - chapitre C—65.1,a.26*) et de la transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor;
- 3° de MODIFIER en conséquence la résolution 13 de la séance du comité exécutif du 31 octobre 2017.

20. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour la construction d'un garage et de serres pour l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM) – appel d'offres 24-487P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3299-A en date du 21 novembre 2017
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la résolution 17 de la séance du comité exécutif du 14 novembre 2017 attribuait un contrat à la firme dont la soumission a obtenu la plus haute note, soit *Riopel + Associés Architectes / BGLA inc.*, conformément au *Règlement sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que le montant estimé révisé en honoraires est de 312 348 \$ plus taxes et non de 180 000 \$ plus taxes comme il était indiqué au rapport 24-3299;

CONSIDÉRANT que les autres informations contenues dans le rapport A-31-3299 demeurent inchangées;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 312 348 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Riopel + Associés Architectes / BGLA inc.*, pour des services professionnels d'une firme d'architectes pour la construction d'un garage et de serres pour l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM). La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° de MODIFIER en conséquence la résolution 17 de la séance du comité exécutif du 14 novembre 2017.

21. Service des ressources financières – école Louis-Riel – remplacement du système d'alarme-intrusion – appel d'offres 25-2465P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3304 en date du 10 novembre 2017
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement du système d'alarme-intrusion à l'école Louis-Riel;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2017-2018 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 133 940 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Entreprises Serge Vigneault ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement du système d'alarme-intrusion à l'école Louis-Riel;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

22. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de verre en feuille – appel d’offres 15-249P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3309 en date du 16 novembre 2017
de Mme Nathalie Sauvé et de M. Christian Ouellet
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié pour retenir les services d’un fournisseur qui fournira et livrera, sur demande, du verre en feuille à la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l’entente initiale, d’une durée d’une année à compter de la date d’attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune et devra être accepté par l’adjudicataire et par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 50 000 \$ pour l’ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions ont été reçues et qu’une seule est déclarée admissible et conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *Vitrierie RD Ltée* est le fournisseur qui a soumis le plus bas prix en conformité avec les exigences spécifiées à l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d’ACCORDER un contrat d’une valeur de 64 921,31 \$ plus taxes à *Vitrierie RD Ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour fournir sur demande du verre en feuille. Ce contrat d’une durée d’une année est assorti de deux options de renouvellement d’une année chacune, avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif.

23. Service des ressources financières – services professionnels d’une firme de génie pour la construction d’un garage et de serres pour l’École des métiers de l’horticulture de Montréal (EMHM) – appel d’offres 24-487P2 – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3320 en date du 14 novembre 2017
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin d’obtenir des services professionnels d’une firme d’architectes pour la construction d’un garage et de serres pour l’École des métiers de l’horticulture de Montréal (EMHM);

CONSIDÉRANT qu’il y a eu réception de quatre soumissions, toutes déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des quatre soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront payées à même deux sources de financement, soit l'ajout d'espace pour la formation professionnelle, sous réserve de l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), et le passif environnemental des sols contaminés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 350 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *CIMA + S.E.N.C.*, pour des services professionnels d'une firme de génie pour la construction d'un garage et de serres pour l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM). La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

*24. Service des ressources matérielles – reprise de locaux pour le Centre Saint-Louis au 4273, rue Drolet (bâtiment 222)

Document déposé : Rapport A-33-1114 en date du 22 novembre 2017
de M. Dominic Giguère et de Mme Marie-Laure Detroye
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *25. Service des ressources matérielles – approbation des conditions établies dans le cadre de la délocalisation temporaire du CPE le Petit cheval – immeuble excédentaire sis au 8000, 8^e Avenue (imm. n^o 139L)

Document déposé : Rapport A-33-1115 en date du 20 novembre 2017
de Mme Sylvie Goyette concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

26. Service des ressources matérielles – approbation des dispositions des baux relatifs à trois locations de moins d'un an dans différents immeubles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

Document déposé : Rapport A-33-1116 en date du 15 novembre 2017
de Mme Sylvie Goyette concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation MUNTU pour louer le local Z-3008 de l'immeuble excédentaire sis au 1750 rue Saint-André (imm. n^o 134);

CONSIDÉRANT que l'organisme la *Fondation d'aide aux travailleurs accidentés de Montréal* (FATA) est locataire de la CSDM depuis 1984 dans l'immeuble excédentaire sis au 6839, rue Drolet et que l'organisme a fait faillite le 27 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que les organismes *Comité de logement de la Petite Patrie* et *Perspectives jeunesse* étaient sous-locataires de la FATA et souhaitent poursuivre la location de leur local respectif avec la CSDM;

CONSIDÉRANT l'article 153B du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* prévoit que le délégataire désigné pouvant conclure un bail de moins d'un an est le comité exécutif;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'AUTORISER les représentantes désignées de la CSDM à signer les baux conformément aux dispositions habituelles prévues au bail brut de la CSDM incluant les particularités pour chaque locataire telles que précisées au tableau ci-dessous :

Adresse louée (n° d'imm.) Locataire	Durée du bail	Tarif/ pi² 2017-18	Superficie (pi²) 2017-18	Loyer 2017-18
1750, rue Saint-André (134) La Fondation MUNTU	7 mois (1 ^{er} décembre au 30 juin 2018)	14,50 \$	68	575,16 \$
6869, rue Drolet (172) Comité de logement de la Petite Patrie	9 mois (1 ^{er} octobre 2017 au 30 juin 2018)	9,00 \$	969 (BOMA)	6 540,75 \$
6869, rue Drolet (172) Perspectives jeunesse	9 mois (1 ^{er} octobre 2017 au 30 juin 2018)	9,00 \$	965 (BOMA)	6 513,75 \$

2° d'AUTORISER la résiliation du bail de la *Fondation d'aide aux travailleurs accidentés de Montréal* (FATA) à compter du 27 septembre 2017.

27. Service des ressources matérielles – école La Petite-Patrie, pavillon Saint-Jean-de-la-Croix – travaux supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble

Document déposé : Rapport A-33-1117 en date du 23 novembre 2017
de Mme Chantale Rhéaume concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Innovtech Construction inc.* pour la réhabilitation de l'immeuble de l'école La Petite-Patrie, pavillon Saint-Jean-de-la-Croix, situé au 35, rue St-Zotique Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT que, pour ce projet, les travaux de démolitions et de décontamination – réalisés en conditions de risque élevé – ont été beaucoup plus importants que prévu et que, par conséquent, des travaux de reconstruction imprévus ont dû également s'ajouter au projet;

CONSIDÉRANT que les négociations avec l'entrepreneur sont ardues et que le coût de plusieurs interventions devant être intégrées au projet fait toujours l'objet de pourparlers;

CONSIDÉRANT que les travaux sont complétés depuis décembre 2016, que le Service des ressources matérielles s'efforce de limiter le coût du projet et que l'entente avec l'entrepreneur est considérée comme finale;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 15 du comité exécutif du 23 juin 2015;

CONSIDÉRANT la résolution du rapport A-33-898, qui autorise le dépassement du contrat de l'entrepreneur jusqu'à 20 %, montant estimé à 700 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée en partie par le budget d'investissement et en partie par les sommes réservées par le Conseil du trésor pour le passif environnemental et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer l'entrepreneur *Innovtech Construction inc.* la somme incluse dans le présent rapport, associée au règlement final des travaux supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation de l'école La Petite-Patrie, pavillon Saint-Jean-de-la-Croix.

28. Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-de-Grâce annexe – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de réfection de la cour et de gestion des sols

Document déposé : Rapport A-33-1119 en date du 23 novembre 2017
de M. Roland Pefoyo Koné concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Les expertises Argento inc.* pour le projet de réfection de la cour et de gestion des sols de l'école Notre-Dame-de-Grâce annexe, situé au 5619, Chemin de la Côte-Saint-Antoine, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les fondations à démolir étaient plus larges que ce qu'indiquent les plans d'origine, nécessitant d'importants volumes d'excavation et de remblayage supplémentaires;

CONSIDÉRANT que certaines conditions de chantier ont nécessité l'exécution de travaux imprévus, notamment le percement du mur de fondation, la démolition de la dalle du sous-sol et la relocation de la fosse de rétention des eaux des drains français;

CONSIDÉRANT que les travaux de démolition liés à la relocalisation de la fosse de rétention des eaux des drains français ont dû être exécutés les soirs et durant la fin de la semaine afin de ne pas perturber le déroulement des activités de l'école;

CONSIDÉRANT que certaines interventions intégrées au projet font toujours l'objet de négociations avec l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 15 de la séance du 29 mars 2016 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Les expertises Argento inc.* la somme associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de réfection de la cour et de gestion des sols de l'école Notre-Dame-de-Grâce annexe, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

29. Service des ressources matérielles – le 2950 rue Jarry Est – travaux de démolition du bâtiment – contrat de gré à gré

Document déposé : Rapport A-33-1120 en date du 28 novembre 2017
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, le 17 octobre 2012, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) autorisait la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à procéder à la reconstruction de l'immeuble situé au 2950, rue Jarry Est;

CONSIDÉRANT que la CSDM et le MEES ont convenu qu'il était préférable de démolir puis de reconstruire ce bâtiment dans un état de dégradation avancée;

CONSIDÉRANT que, le 31 octobre 2017, la CSDM a été informée par ses experts externes que son immeuble vacant situé au 2950, Jarry Est présente des risques évidents d'effondrement;

CONSIDÉRANT la délocalisation d'urgence faite pour le CPE en conformité aux recommandations des experts et la date de cette délocalisation;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur *Indusco inc.* a été le plus bas soumissionnaire dans le cadre du récent appel d'offres de démolition de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne. Étant jugé compétitif, une demande de prix lui a été adressée;

CONSIDÉRANT que, le 27 novembre 2017, une entente avec *Indusco inc.* a été conclue de gré à gré, au terme d'une négociation avec ce dernier et des représentants du Service des ressources matérielles et du Bureau des approvisionnements, et ce, dans le respect des principes de l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP). Selon cet article de la LCOP, au point 1, un contrat dont la dépense dépasse le seuil d'appel d'offres public prévu peut être conclu de gré à gré en cas d'urgence ou lorsque la sécurité des personnes ou des biens est en cause;

CONSIDÉRANT le point 4 de l'article 13 de la LCOP, selon lequel un contrat dont la dépense dépasse le seuil d'appel d'offres public peut être conclu de gré à gré lorsqu'il est possible pour l'organisme de démontrer qu'un appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public, compte tenu de l'objet du contrat;

CONSIDÉRANT le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de gré à gré de 890 500 \$ à l'entrepreneur *Indusco inc.* pour la démolition du bâtiment situé au 2950, rue Jarry Est;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat de gré à gré;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10% du montant initial du contrat.

30. Service du secrétariat général – action collective sur les frais facturés aux parents – débat sur la gratuité scolaire – action concertée des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal

Document déposé : Rapport A-34-2925 en date du 28 novembre 2017
de M^e Geneviève Laurin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'action collective sur les frais facturés aux parents autorisée par le tribunal au printemps 2017 et qui vise 68 commissions scolaires au Québec;

CONSIDÉRANT que les cinq commissions scolaires de l'île de Montréal ne bénéficient d'aucune couverture d'assurance pour ce type de dommage;

CONSIDÉRANT que les 63 autres commissions scolaires ont eu recours à leurs assureurs respectifs et les ont appelés en garantie dans le cadre de ce litige;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les cinq commissions scolaires de l'île de Montréal de débattre sur le fond du litige, soit la gratuité scolaire telle que définie actuellement dans la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

CONSIDÉRANT le besoin pour la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d'approfondir ses analyses dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport refuse à ce jour de collaborer ou d'intervenir tant sur le plan financier que juridique ou politique;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les cinq commissions scolaires de l'île de Montréal de se regrouper pour interpeller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin qu'il s'implique, avec les commissions scolaires, dans un débat de fond au sujet de la gratuité scolaire dans la société québécoise actuelle;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NE PAS DONNER SUITE, à ce moment-ci, à toute offre de règlement qui pourrait être déposée par les demandeurs dans le cadre de l'action collective;
- 2° d'ADOPTER la résolution des cinq commissions scolaires déposée en annexe du présent rapport;
- 3° de MANDATER la présidente pour participer aux actions des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal dans le cadre de cette démarche commune.

31. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2893 en date du 10 novembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

32. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2894 en date du 16 novembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

33. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2895 en date du 16 novembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

34. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2905 en date du 16 novembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

35. Bureau des commissaires – annulation d’une résolution du comité exécutif concernant le remboursement d’une dépense de fonction

Document déposé : Rapport A-34-2906 en date du 16 novembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’ANNULER le rapport A-34-2888 concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet, telle qu’elle fut présentée dans le rapport déposé au comité exécutif du 14 novembre 2017.

36. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2907 en date du 20 novembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de novembre 2017, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

37. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2908 en date du 23 novembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

38. Information

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

39. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 16 h 10.

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 20 décembre 2017.